



15 pistes (parmi d'autres...) pour moderniser la sphère publique

PRINCIPALES PROPOSITIONS

CROISER LES EXPÉRIENCES DES ENTREPRISES PRIVÉES ET DU SECTEUR PUBLIC

- **Proposition n° 1** : renforcer les équipes chargées de la conduite du changement en exigeant que chaque unité se dote d'une équipe de modernisation avec des personnels formés spécialement pour cette mission.
- **Proposition n° 2** : créer dans l'administration une fonction « innovation, recherche, développement ».
- **Proposition n° 3** : commencer à mettre au point (ou poursuivre la mise au point) dans chaque unité des indicateurs de performances, même imparfaits, et en afficher régulièrement la mesure.

MIEUX GÉRER LES HOMMES

- **Proposition n° 4** : créer ou développer, partout, la fonction DRH avec des spécialistes, des méthodes et des moyens.

MIEUX RECRUTER

- **Proposition n° 5** : dans tous les concours et procédures de recrutement, donner un poids minimum de 30 % aux qualités humaines, à la créativité et à l'aptitude au changement des candidats.
- **Proposition n° 6** : en sens inverse, les fonctionnaires acceptant de prendre les risques de l'entreprise devraient être aidés (primes de départ après une certaine durée de service) mais ne devraient plus bénéficier de mise en disponibilité (parachute) de plus d'un an.



- **Proposition n° 7** : définir pour une période de cinq ans les profils (âge, formation, expérience...) impératifs des nouveaux fonctionnaires embauchés. Tout autre besoin devra être satisfait par des mutations internes.

MIEUX FORMER

- **Proposition n° 8** : établir, avec des professionnels, un plan à 5 ans d'accroissement des moyens consacrés à la formation à la fois initiale et permanente de tous les agents de la fonction publique.

MIEUX ORGANISER LE DÉROULEMENT DES CARRIÈRES

- **Proposition n° 9** : réaliser un « vrai » entretien annuel dans la totalité de la fonction publique dans un délai de 5 ans et dans la transparence.
- **Proposition n° 10** : mettre en place en 5 ans, pour les cadres A, un système de rémunération partiellement fonction des résultats.
- **Proposition n° 11** : mettre en place partout en 2 ans des opérations permettant de valoriser les performances des équipes. Laisser à chaque unité opérationnelle la responsabilité de choisir la méthode en concertation avec les représentants du personnel.

MIEUX INFORMER SUR L'ÉTAT DES FINANCES PUBLIQUES

- **Proposition n° 12** : afficher chaque mois (ou chaque trimestre) le pourcentage de dépassement des recettes par les dépenses de la sphère publique.

MIEUX DIALOGUER AVEC LES SYNDICATS

- **Proposition n° 13** : Créer, sur le modèle des comités d'entreprise du secteur privé, de véritables instances de concertation/information (ou, le cas échéant, faire évoluer les structures existantes ayant une fonction analogue).

MIEUX COMMUNIQUER

- **Proposition n° 14** : faire connaître et diffuser les bonnes pratiques qui se développent dans les services publics en utilisant les services de professionnels exclusivement affectés à cette mission et en organisant tous les ans des forums et des tables rondes au cours desquelles les expériences les plus intéressantes (échecs ou réussites) seraient exposées et commentées.
- **Proposition n° 15** : développer une communication nationale (éventuellement amorcée par une campagne à la télévision) mettant en valeur le fait que les services publics changent, que leurs agents en tirent une plus grande satisfaction personnelle et que les Français dans leur ensemble en bénéficient.

INSTITUT
MONTAIGNE

